

**■ Demande de transfert de réserves en exécution des conventions  
du 22 septembre 2015 relatives au transfert individuel de réserves  
de pensions complémentaires entre organismes de pension**

Le soussigné demande de transférer les réserves acquises, constituées auprès du précédent organisme de pension, au nouvel organisme de pension.

**Affilié**

Nom : ..... N° de registre nat. : .....-.....-.....  
Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....  
Adresse : ..... Sexe :  Femme  Homme

**Organisme De Pension**

Précédent : ..... Nouveau : .....  
Numéro de référence : ..... Numéro de référence : .....  
Numéro BCE<sup>1</sup> : ..... Numéro BCE<sup>1</sup> : .....  
Numéro de compte<sup>1</sup> : BE .....

**Organisateur (employeur, société ou organisateur sectoriel)**

Précédent : ..... Nouveau<sup>2</sup> : .....  
Numéro BCE<sup>1</sup> : ..... Numéro BCE<sup>2</sup> : .....  
Statut professionnel :  Salarié  Indépendant  
Statut professionnel :  Salarié  Indépendant  
Date de départ : ..... / ..... / .....  
Date d'affiliation au plan de pension<sup>2</sup> : ..... / ..... / .....

Les réserves transférées sont soumises aux conditions d'application auprès du nouvel organisme de pension.

Une fois les réserves effectivement transférées, l'affilié ne peut plus faire valoir de droits sur le montant de réserves transféré à l'égard du précédent organisme de pension. Si le nouveau plan de pension prévoit que les réserves ne sont pas immédiatement acquises, cette disposition ne peut pas être appliquée aux réserves transférées à ce plan.

Les prestations résultant des réserves transférées sont calculées suivant les bases techniques applicables auprès du nouvel organisme de pension à partir du moment du transfert.

*1 Ces données peuvent éventuellement être complétées par le précédent organisme de pension après signature du document.*

*2 Uniquement d'application dans le cas d'un transfert de réserves à l'organisme de pension du nouvel organisateur (= employeur, société ou organisateur sectoriel).*

Signature de l'affilié

CONVENTIONS DU 22 SEPTEMBRE 2015 ENTRE ORGANISMES DE PENSION CONCERNANT LE TRANSFERT INDIVIDUEL DE RÉSERVES DE PENSIONS COMPLÉMENTAIRES